



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
de la Côte-d'Or**

Service préservation et aménagement de l'espace
Bureau nature, sites et énergies renouvelables

Dijon, le 8 avril 2022

Affaire suivie par : Alexandre Brassart
Tél : 03.80.29.44.45
mél : alexandre.brassart@cote-dor.gouv.fr

**Site Natura 2000 n°FR2600973 zone spéciale de conservation
« Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune »**

Réunion du comité de pilotage

Judi 24 février 2022 à Beaune

Sont présents :

- M Denis THOMAS, vice-président communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud,
- M Pascal MALAQUIN, maire de Meloisey,
- M Roberto BINO, maire de Saint-Sernin-du-Plain,
- M Rémi CHAMPAUD, maire de Nantoux,
- M Jean-Noël MORY, maire de Bouilland,
- M Rémy MORIN, maire de Baubigny,
- M Jean-Paul BAILLY, mairie de Savigny-lès-Beaune,
- Mme Laurence BROCHOT, mairie de Nolay
- Mme Sylvia SONTROP-COLLENOT, Attachée parlementaire du député Rémy Rebeyrotte,
- Mme Danielle DUCRET LAMALLE, vice-présidente de la Communauté de Communes de Pouilly Bligny,
- Mme Aglaé GUISSADO, Communauté de Communes de Pouilly Bligny,
- M Gérard ROY, communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud,
- M Loïc GUILLEMAUX, comité 21 du CODEVER,
- M Laurent HUOT, comité 21 du CODEVER,
- M Joël ALLEXAUT, SMBVD,
- M Alain ARDOUIN, Conservatoire des Espaces Naturel de Bourgogne,
- Mme Anne HERMANT Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or,
- DUPLUS Thierry, France Nature Environnement Bourgogne Franche-Comté,
- M Alexandre CARTIER, Société d'Histoire Naturelle d'Autun,
- M Adrien MARTIN , Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or
- M Thomas LECHABLE, animateur du site Natura 2000

Sont excusés :

- représentants de la Fédération des chasseurs de Saône-et-loire
- représentants de l'Agence de l'eau

Monsieur THOMAS prend la parole et remercie les membres du COPIL de leur présence.

Monsieur TISNE, après un tour de table, demande aux élus de procéder à la désignation de la structure animatrice et au renouvellement de la présidence du comité de pilotage. La communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud et Monsieur MALAQUIN sont alors désignés respectivement structure animatrice et président à l'unanimité (0 vote contre, 0 abstention).

Monsieur THOMAS remercie alors les élus pour la désignation de la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud comme structure animatrice du site Natura 2000. Il présente l'historique de la communauté d'agglomération Beaune, Côte et Sud dans l'animation de sites et assure de l'implication de la structure dans la préservation des milieux naturels.

Il passe la parole à Monsieur MALAQUIN qui remercie également les élus pour sa désignation à la présidence du comité de pilotage. Il présente l'historique du site Natura 2000 « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune » qui est issu de la fusion de deux sites.

Monsieur LECHABLE poursuit et présente le déroulé de la réunion.

Il passe la parole à la Direction Départementale des territoires de Côte-d'Or qui fait une présentation rapide du dispositif Natura 2000.

Dans un deuxième temps, la DDT aborde les évolutions attendues au premier janvier 2023 dans la mise en œuvre de la politique Natura 2000 et son financement :

- il s'agit, d'une part, du transfert de la gestion du FEADER non surfacique au Conseil Régional ;
- il s'agit, d'autre part, du pilotage, jusqu'alors assuré par la DDT, qui sera transféré au Conseil Régional (loi 3DS).

Monsieur LECHABLE poursuit le déroulé du diaporama et présente le bilan des actions menées depuis la fusion des sites, en particulier la mise en place de contrat d'îlots de sénescence à Bouilland et à Meloisey, ainsi que la fermeture d'une cavité abritant des chauves-souris à Meursault.

Il passe la parole à Monsieur Cartier qui présente l'étude réalisée sur les populations de chauves-souris.

A ce stade de la présentation, Monsieur THOMAS invite l'assemblée à poser ses questions et exprimer d'éventuelles remarques.

Madame DUCRET LAMALLE indique qu'un contrat forestier sur la commune de Thorey-sur-Ouche est en cours d'instruction. Elle fait part de ses interrogations et préoccupations concernant le dépérissement des forêts. Elle soulève également les problèmes liés à la surpopulation de certaines espèces (sanglier particulièrement).

Monsieur LECHABLE répond que la question du dérèglement climatique se pose en effet et que cela fait l'objet de discussions régulières avec l'ONF et le CRPF en vue d'une prise en compte dans le prochain DOCOB.

Il ajoute que Natura 2000 n'est pas un dispositif permettant de régler les difficultés liées à la surpopulation de sangliers.

Monsieur TISNE ajoute que les problèmes liés à cette espèce existent aussi en dehors des zones Natura 2000. La résolution des difficultés occasionnées par cette surpopulation passe par l'acte de chasse. Toutefois, il indique qu'il convient d'être vigilant en ce qui concerne les dispositifs et aménagement pouvant attirer et concentrer les sangliers, afin d'éviter des surfréquentations pouvant occasionner des dégradations dans des milieux fragiles et donc particulièrement en zones Natura 2000.

Monsieur MORIN interroge Monsieur LECHABLE afin de savoir si les animations scolaires sont proposées par l'animateur ou si ceux sont les enseignants qui doivent être à l'origine de la demande. Ce dernier lui répond que ce type d'animation est occasionnel dans le programme d'activité de la ZSC, mais que les écoles peuvent le contacter, car toutes les demandes sont étudiées.

Monsieur BINO prend à son tour la parole pour indiquer qu'il engage au niveau de sa commune un projet de restauration du chemin de Grande Randonnée « au fil des vignes » qui traverse la ZSC. Ce projet comprend le réaménagement d'un fossé et la mise en place d'une chicane anti véhicule motorisé. Des devis ont été demandés et Monsieur BINO interroge sur la possibilité d'un financement, ou à défaut d'un accompagnement, dans le cadre de Natura 2000.

Monsieur LECHABLE répond que ce type de projet ne peut pas faire l'objet d'un financement au titre de Natura 2000. Il indique en revanche que l'animateur peut aider à concevoir des panneaux d'information Natura 2000 et apporter des préconisations en ce qui concerne les bonnes pratiques vis-à-vis de la biodiversité.

Le déroulé de la présentation est alors repris par Monsieur TISNE qui présente les résultats de l'étude « pelouses ».

A l'issue de cette présentation, Monsieur THOMAS interroge la DDT sur la prise en compte de l'impact des implantations d'éoliennes dans cette étude.

Monsieur TISNE rappelle que le développement de l'éolien est encadré par un dispositif réglementaire, reposant notamment sur une étude d'impact et une évaluation des incidences Natura 2000. ce n'est pas le cas de tous les types de projets susceptibles d'avoir des incidences sur les milieux et les espèces. Il assure que la DDT fait preuve d'une vigilance constante sur ces projets impactants.

Monsieur LECHABLE poursuit et termine le déroulé de la présentation, puis il invite l'assemblée à partager ses remarques ou interrogations.

Monsieur ROY prend la parole pour indiquer que sur le plateau des Hautes Côtes différents projets de revitalisation des villages ont vu le jour avec l'appui de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges et la Communauté de Communes de Bligny-sur-Ouche.

Monsieur MALAQUIN termine par un mot de remerciement, à l'attention particulièrement de Monsieur LECHABLE pour ces trois années d'animation, ce dernier quittant en effet prochainement ses fonctions.

Pour la directrice départementale des territoires,
le responsable du bureau Nature, sites
et énergies renouvelables,


Laurent TISNE

